

Une pierre qui gardera son secret (si elle en a un...)

En juin dernier, lors de la pose de tuyaux le long du chemin dit Rue du Menhir à Wéris, des ouvriers de la Ville de Durbuy ont exhumé un bloc de poudingue. Le fait n'est pas banal, vu que nous nous trouvons là sur la Calestienne, ce plateau calcaire coincé entre la Famenne et l'Ardenne et que, il y a cinq mille ans, des populations d'agriculteurs ont jalonné de dolmens et menhirs, utilisant précisément des blocs de poudingue.

L'asbl Terre de Durbuy, qui en a été informée, a aussitôt alerté Michel Toussaint, archéologue de la Région wallonne qui a mené de nombreuses campagnes de fouilles et prospections liées au mégalithisme à Wéris. Malheureusement, la pierre ayant déjà été retirée de son contexte, il n'y avait plus guère d'observations pertinentes à faire.

Que peut-on dire de cette pierre ? Qu'elle mesure 195 cm de longueur, avec une base d'approximativement 50 cm sur 80 cm. Qu'elle a une forme harmonieuse, avec une pointe biseau-tée et une face plate (un peu comme le menhir Danthine) sur laquelle se détachent bien les galets constitutifs du poudingue.

Concernant sa localisation au moment de sa découverte, remarquons d'abord que nous sommes au bord d'un chemin. Le bloc a donc pu avoir été évacué d'un champ à une période indéterminée pour être déposé là, peut-être par un agriculteur. Quel était alors son emplacement originel ? On n'en saura jamais rien. Nous sommes en présence d'un bloc « erratique » comme les géologues Dupont et Purves (en 1885) et Stainier (en 1902) en avaient repéré des dizaines sur la pente de la colline dominant Wéris à l'est et sur le plateau de la Calestienne.



Ce bloc de poudingue exhumé sur la Calestienne fut-il un menhir ? On n'en saura jamais rien.

Ce qui amène une autre observation : à l'endroit de sa découverte, la pierre se trouvait à la limite de la zone de solifluxion des blocs du banc de poudingue qui court au sommet de la colline. Pour rappel, la solifluxion est un processus de glissement lent de terrain qui, à Wéris, a pu entraîner des blocs de poudingue à glisser le long de la pente de la colline jusqu'à la limite où cette pente devenait nulle ou trop faible (1)

Cette pierre fut-elle un menhir ? Voilà une question qui restera à jamais sans réponse. En effet, l'archéologie moderne a recours à une série de critères très précis répartis en plusieurs catégories pour identifier des blocs comme étant des menhirs de la Préhistoire. L'application de cette grille permet de classer les menhirs (ou supposés tels) en quatre catégories : les menhirs certains, les menhirs probables, les menhirs à vérifier (par une fouille notamment), et les blocs non mégalithiques (2).

Certains de ces critères déterminent ou non une intervention humaine (la pierre n'est pas dans son contexte géologique, ou on retrouve à proximité une fosse d'érection et des pierres de calage), d'autres sont relatifs à la chronologie (par exemple, découverte de matériel archéologique permettant une datation).

En ce qui concerne la pierre récemment exhumée, les circonstances de sa découverte n'ont permis aucune observation pertinente. D'autant que, selon le témoignage du conducteur de la machine, la base de la pierre semblait se situer sous le chemin, rendant une fouille éventuelle impossible.

On ne pourra donc pas affirmer que ce bloc fut déplacé et dressé par des agriculteurs qui habitaient la région il y a cinq mille ans, mais on ne peut pas affirmer le contraire non plus.

La pierre gardera donc à jamais son secret, pour autant

qu'elle en ait un. Comme elle n'a aucun caractère mégalithique, elle prendra une belle place au centre de la pelouse de la Maison des Mégalithes, une fois les travaux d'extension de l'espace d'accueil terminé.

Cette péripiète nous amène à lancer un appel à la conscience patrimoniale tant des pouvoirs publics que de la population : la mise au jour d'un bloc de poudingue inconnu sur la Calestienne, dans les limites du champ mégalithique de Wéris, n'est jamais anodine ; elle implique que les archéologues de la Région wallonne en soient immédiatement informés, via notamment la Maison des Mégalithes de Wéris. Ceux-ci viendront voir dans les plus brefs délais (en attendant, la situation sera laissée en l'état) et détermineront immédiatement quelles sont les mesures à prendre.

Plus généralement, tout acte de dégradation d'un site mégalithique (camping sauvage par exemple, comme ce fut le cas récemment au dolmen d'Oppagne) peut motiver une intervention de la police.

Ph. BASTIN

(1) lire à ce sujet Bastin Ph. « Mégalithisme, géologie et géomorphologie à Wéris », Terre de Durbuy n° 111, septembre 2009, et pour ceux qui veulent aller plus loin : Toussaint M. (dir.), Le « champ mégalithique de Wéris ». Fouilles de 1979 à 2001. Volume 1. Contexte archéologique et géologique & Volume 2. Les rapports de fouilles, Ministère de la Région wallonne, Namur, 2003 et 2009. Ces ouvrages peuvent être achetés à la boutique de la Maison des Mégalithes de Wéris ou commandés à l'Institut du Patrimoine wallon (<http://www.institutdupatrimoine.be>). Egalement en consultation à la bibliothèque de la Maison des Mégalithes.

(2) TOUSSAINT M., PIRSON S., FRÉBUTTE C., VALOTTEAU F., Critères d'identification des menhirs dans la Préhistoire belgo-luxembourgeoise, Bulletin de la Société préhistorique française, 2005, tome 102, n° 3, p. 597-611.

(Extrait de la revue Terre de Durbuy n° 121, septembre 2012, pp. 47-50).